

**PROCEDURE DES INSCRIPTIONS
VIDE GRENIER CROZET
Dimanche 29 septembre 2019**

Inscriptions à la Salle de Rossillon dès le Mardi 3 septembre à 17h00

Expliquer la procédure aux personnes qui souhaitent s'inscrire :

Emplacement : leur indiquer que

~ l'emplacement de 2 mètres linéaires est de 5€.

~ Il s'agit d'un emplacement nu

~ Ils peuvent prendre plusieurs emplacements. Sensibiliser les exposants sur la taille des emplacements (2m x 2,5m) ils ne pourront pas déborder sur la place voisine.

~ **L'installation débutera dès 6h et se finira à 9h (heure d'ouverture officielle au public).**

ATTENTION : les habitants de Crozet ont droit aux emplacements sous chapiteau (emplacement dur et à l'abri) = Attention le nombre d'emplacements est limité et les habitants de Crozet doivent présenter un justificatif de domicile.

Ils ne peuvent pas prendre plus de deux emplacements. Si l'habitant de Crozet veut 3 ou 4 emplacements, le diriger directement vers un emplacement dur hors chapiteau.

Dans le cas d'une location sous chapiteau, attribuer directement une ou deux lettres indiquant les emplacements (de A à Z et de AA à AH), en laissant le choix à la personne (noter la ou les lettres correspondantes sur le reçu) et le mettre en fluo sur le plan de Crozet. **Attention il n'y a que 38 emplacements sous le chapiteau. Noter en fin de journée en bas du tableau des inscriptions sur dur le nombre d'emplacements sous chapiteau vendus et restant pour ne pas faire d'erreur.**

Ne pas attribuer l'emplacement « N » à une personne ne prenant qu'un seul emplacement. Attribuer les emplacements « M » et « N ».

Location table : leur indiquer les éléments suivants :

- 5 € la location
- l'exposant peut louer plusieurs tables
- une caution de 50 € par table (en chèque à l'ordre de Sou des Ecoles ou en espèces) est à demander lors de l'inscription. Elle sera restituée lors du retour de la table.
- les tables sont à retirer à gauche de la Mairie (vers la buvette / en face des WC publics), avant 9h00.

Attention : il y a 50 tables en location !!

Points de contrôle et circulation en centre-ville :

Deux points de contrôle :

~ 1^{er} point de contrôle : à l'entrée du vide-grenier, à l'intersection de la rue du Jura avec la rue de la Mairie = Placement des exposants sur l'herbe / sous chapiteau / sur le parvis et quelques un sur dur vers le monument aux morts.

~ 2^{ème} point de contrôle : au Sud, devant le terrain de tennis = Placement des exposants sur dur, tout le long de la rue de la Mairie jusqu'aux marches en face du passage piétons et sur le parking du tennis.

L'accès des exposants au travers du parking de l'école sera interdit.

IMPORTANT : Lors de l'inscription, il est impératif de prendre le temps d'expliquer à chaque exposant qu'au dos du règlement se trouve le plan de Crozet, sur lequel sont indiqués les points d'entrée sur le vide-grenier afin d'accéder à leur emplacement.

(cf. : Point de contrôle et circulation en centre-ville).

Le jour du Vide greniers Les exposants recevront leurs numéros d'emplacements correspondant à leur nombre d'emplacements achetés, lors de leur passage au point de contrôle. Ils pourront ensuite décharger sur place.

Attention : ils ne pourront pas laisser leur voiture ni leur remorque sur le périmètre du vide-grenier et ils devront donc garer leur véhicule soit au parking de l'église (pour les emplacements : herbe, buvette, chapiteau), au parking du pré sou l'école (pour les emplacements : rue de la Mairie et sur herbe) ou au parking de Rossillon pour les emplacements près du tennis.

Le parking du champ étant réservé aux visiteurs.

Règlement intérieur : leur faire lire le règlement intérieur reprenant une partie des explications données et le faire signer.

Garder le bulletin d'inscription à classer dans le dossier avec l'exemplaire du règlement signé par l'exposant ; lui remettre un autre exemplaire au dos du plan d'accès.

Formulaire d'inscription : S'assurer que la personne a bien rempli entièrement son formulaire d'inscription et signé le certificat sur l'honneur noté dessus.

Remise du reçu : Faire un reçu en indiquant le nom de la personne qui a réservé, le montant payé et le nombre d'emplacements achetés et la surface (dur ou herbe) en haut du reçu + et signer.

Faire un reçu pour la location de la table en indiquant le nom de la personne + le nombre de tables louées + le mode de paiement + mettre le tampon du Sou des Ecoles et la signature de la personne en charge des inscriptions. **Le jour du Vide greniers chaque exposant doit impérativement se présenter au point de contrôle avec son ou ses reçus.**

Attention : un carnet de reçu pour les emplacements en dur et un pour les emplacements sur herbe.

Encaisser le client et faire une enveloppe commune avec l'argent des emplacements et des tables appelée « VGC 2019 » dans la caisse. Pour les cautions, mettre les chèques dans la boîte « caution VGC 2019 » .

Les recettes emplacements et les recettes tables sont à l'ordre de Sou des Ecoles.

Donner au client son reçu, le règlement en original et si location de table : le reçu de la location de la table.

Bien ranger toutes les inscriptions au fur et à mesure dans le classeur Vide greniers et vérifier la saisie des informations dans le fichier Excel pour que le registre soit correct.

Ne surtout pas oublier d'enregistrer les infos dans ce fichier car il sera remis en sous-préfecture.

Remarque : carte d'identité, passeport, carte de séjours acceptés ! On ne prend pas les permis de conduire.